

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la réunion du 2 Avril 2014 – 19 h 30

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GIRAUD Daniel, Maire.

Date de la convocation : 31.03.2014

Présents : ACHIN Nicole, BALANDRAU Xavier, BALAY-DUMONTEIL Sylvie, DESMARTIN Maryvonne, COLLINET Christophe, GIRAUD Daniel, GIRAUD Maël, GOTTO Noël, LAFONTAINE Mattéo, PONCHON Roland, RIGUET LARGILLIER Marie Anne.

Absents :

Public : DUCLAUX Philippe, MONOD Frédérique.

Secrétaire de séance : BALANDRAU Xavier.

Ordre du jour :

- Constitution des commissions, mise en place des délégations et des représentations.
- Divers.



◆ FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. GIRAUD Daniel fait part au Conseil Municipal de la liste des Commissions communales à constituer ce jour et de l'urgence à constituer la Commission finances.

COMMISSION FINANCES :

Le Conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que cette commission sera permanente et qu'elle comprendra 5 membres.

Membres :

- Président : Mr GIRAUD Daniel.
- Mme BALAY-DUMONTEIL Sylvie ;
- Mr COLLINET Christophe ;
- Mr GOTTO Noël ;
- Mme RIGUET Marie-Anne.

COMMISSION VOIRIE ET RESEAUX D'EAU :

Le Conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que cette commission sera permanente et qu'elle comprendra 5 membres.

Membres :

- Président : Mr GIRAUD Daniel.
- Mr BALANDRAU Xavier ;

- Mr GIRAUD Maël ;
- Mr LAFONTAINE Mattéo ;
- Mr PONCHON Roland.

COMMISSION BATIMENTS

Le Conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que cette commission sera permanente et qu'elle comprendra 5 membres.

Membres :

- Président : Mr GIRAUD Daniel.
- Mr BALANDRAU Xavier ;
- Mme BALAY-DUMONTEIL Sylvie ;
- Mr COLLINET Christophe ;
- Mr LAFONTAINE Mattéo.

COMMISSION TOURISME – CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

Le Conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que cette commission sera permanente et qu'elle comprendra 8 membres.

Membres :

- Président : Mr GIRAUD Daniel.
- Mme ACHIN Nicole ;
- Mr COLLINET Christophe ;
- Mme DESMARTIN Maryvonne ;
- Mr GOTTO Noël ;
- Mr LAFONTAINE Mattéo ;
- Mr PONCHON Roland;
- Mme RIGUET Marie-Anne.

COMMISSION URBANISME

Le Conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que cette commission sera permanente et qu'elle comprendra 6 membres.

Membres :

- Président : Mr GIRAUD Daniel.
- Mr BALANDRAU Xavier ;
- Mme BALAY-DUMONTEIL Sylvie ;
- Mr COLLINET Christophe ;
- Mr GIRAUD Maël;
- Mr PONCHON Roland.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué (président) et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques **sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.**

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations. Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Mr le Maire propose que les 6 titulaires et les 6 suppléants qui faisaient partie de la commission soient contactés afin de savoir s'ils souhaitent être reconduits pour ce mandat.

Mr le Maire souhaite savoir si des Conseillers souhaitent faire partie de cette commission : Mr GIRAUD Maël se propose.

COMMISSIONS APPEL D'OFFRES ET ADJUDICATION

La commission d'appel d'offres (CAO) est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif).

Pour les communes de moins de 3500 habitant la commission est constituée du maire (président de la CAO) ou son représentant + 3 membres du conseil municipal titulaires + 3 membres du conseil municipal suppléants.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter scrutin secret et procède à l'élection :

Sont proposées les personnes suivantes : Mr BALANDRAU Xavier, Mme BALAY-DUMONTEIL Sylvie, Mr COLLINET Christophe, Mr GIRAUD Maël, Mr LAFONTAINE Mattéo, Mr PONCHON Roland.

Sont élus titulaires avec le plus de voix :

- Mr PONCHON Roland : 9 voix ;
- Mr BALANDRAU Xavier : 8 voix ;
- Mme BALAY-DUMONTEIL Sylvie : 8 voix.

Les autres personnes sont alors suppléantes :

- Mr COLLINET Christophe ;
- Mr GIRAUD Maël ;
- M. LAFONTAINE Mattéo.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la composition de la commission d'appel d'offres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Mr le Maire demande qui des Conseillers souhaitent faire partie du conseil d'administration du CCAS, se propose :

- Mme ACHIN Nicole ;
- Mme BALAY-DUMONTEIL Sylvie ;
- Mme DESMARTIN Maryvonne ;
- Mme RIGUET Marie-Anne.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la nomination de ces 4 Conseillers au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Mr le Maire contactera les personnes faisant partie du CCAS l'année dernière pour savoir s'ils souhaitent repartir ou non.

◆ DESIGNATIONS DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

① SIVOM AY OZON

Le Conseil Municipal procède, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des deux délégués :

Résultat du vote :

- Mr COLLINET Christophe	11 voix
- Mr GIRAUD Maël	9 voix
- Mr PONCHON Roland	1 voix
- Mr LAFONTAINE Mattéo	1 voix

Par ordre de voix et ayant obtenu la majorité absolue, le délégué titulaire est Mr COLLINET Christophe.

Par ordre de voix et ayant obtenu la majorité absolue, le délégué suppléant est Mr GIRAUD Maël.

② INFOROUTE DE L'ARDECHE

Le Conseil Municipal désigne en son sein une personne qui n'interviendra qu'une seule fois pendant toute la mandature afin d'élire une liste de représentants délégués au **Comité Syndical**.

Est nommé : Mr PONCHON Roland.

③ **CENTRE DE SOINS SATILLIEU**

Le Conseil Municipal procède, à main levée et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué :

Résultat du vote :

Mme DESMARTIN Maryvonne **11 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, le délégué titulaire est **Mme DESMARTIN Maryvonne**.

④ **MAISON DE RETRAITE DE SATILLIEU**

Le Conseil Municipal procède, à main levée et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué :

Résultat du vote :

Mme ACHIN Nicole **11 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, le délégué titulaire est **Mme ACHIN Nicole**.

⑤ **OFFICE DE TOURISME DE LALOUVESC**

Le Conseil Municipal procède, à main levée et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué :

Résultat du vote :

Mr COLLINET Christophe **6 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, le délégué titulaire est **Mr COLLINET Christophe**.

◆ **DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS**

➤ **1^{ER} ADJOINT**

- Eau et assainissement ;
- Eclairage public ;
- Collecte des ordures ménagères.

➤ **2^{ème} ADJOINT**

- Gestion des bâtiments communaux ;
- Cimetière ;
- Communication : bulletin municipal.

➤ **3^{ème} ADJOINT**

- Voirie communale ;
- Emploi du temps de l'employé communal + gestion du matériel communal.

◆ **AUTORISATION AUX AGENTS ADMINISTRATIFS**

Mr le Maire propose que les Agents Administratifs (Mme BALLIGAND Cécile et Mme CHALAYE Laurence) soient autorisés à réceptionner les recommandés postaux et détiennent donc une délégation de signature pour pouvoir les retirer.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, que les Agents Administratifs (Mme BALLIGAND Cécile et Mme CHALAYE Laurence) soient autorisés à réceptionner les recommandés postaux.



Le Maire lève le Conseil à 22h00 et leur donne rendez-vous pour le prochain Conseil le mardi 29 Avril 2014 à 20 h 00.

Les prochains Conseil auront lieu les semaines paires, le 1^{er} mardi de chaque mois à 20h.

Une commission finances aura lieu le Mardi 8 Avril 2014 à 8h30.

Une réunion Maire-Adjointes aura lieu le Mardi 15 Avril à 9h00.

Le secrétaire de séance